

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit		
VANILLINE			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
C8H8O3				VR-0109	152,15
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes Vanilline, 4-FORMYL-2-MÉTHOXYPHÉNOL, 4-HYDROXY-3-METH HYDROXYBENZALDÉHYDE, MÉTHYLPROTOCATÉCHUALDÉHYDE,					ANILLIQUE
Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT			610, rue Adanac		
Ville			Province		
Québec			Québec		
Code postal Internet			Numéro de téléphone		
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060			
Date FDS préparée FDS Prép		FDS Préparée par	•	Courrier électronique	
2022-11-25 Laboratoire MA			Т	labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Lésions oculaires gr Poussières combust	aves/irritation oculaire catégorie 2A ibles catégorie 1
Mention d'avertissement	ATTENTION	
Mentions de danger (H)	H319 Provoque	e une sévére irritation des yeux.
	Peut former	des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Conseils de prudence (P)	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
plusieurs minutes. Enlever le		338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
		Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
PICTOGRAMMES		
Autres dangers	NFPA (C	Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 2	
	Inflammabilité 1	
	Réactivité 1	
	Spécial	

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

	Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
,	Vanilline	121-33-5	<=100%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.	
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.	
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.	
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.	
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.	
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.	
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.	

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Les poussières fines en concentration suffisante peuvent être combustibles, ou exploser si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Une poussière fine dans l'air peut s'enflammer. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Protéger de la lumière.
Porter un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
VANILLINE	121- 33-5	VECD, VEMP, DIVS		Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS		Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS		Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre cristalline de couleur blanc cassé à jaune clair-
Odeur	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Doux, sucrée et vanillée.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	4.3 à 10 g/l à 20 °C (68 °F).
Point de fusion / congélation	81 - 83 °C (178 - 181 °F) - lit
Point initial d'ébullition	170 °C / 338 °F @ 15 mmHg-
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	153 °C (307 °F) - coupelle fermée-
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	1 mmHg à 225 °F-
Densité de vapeur	5.3 à 25 °C (77 °F)-
Densité	1.056 gcm3 à 20 °C (68 °F)-
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau, soluble dans les solvants organiques, les huiles. Très soluble dans l'éthanol ,l'éther diéthylique , l'acétone ; soluble dans le benzène, la ligroïne
Coefficient de partagen-octanol/eau	Log Pow : 1.17 - 1.33 @ 25 °C-
Température d'auto-inflammation	>400 °C / >752 °F-
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.		
Stabilité chimique	Sensible à la lumière. Sensible à l'air.		
Risque de réactions dangereuses	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violement au contact de substances incompatibles.		
	Éviter la formation de poussière. Produits incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air. Exposition à la lumière.		
Substances incompatibles	Agents oxydants forts, Bases fortes, alcalin, Agent réducteur. Aluminium.		
Produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Monoxyde de carbone (CC dangereux) Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Monoxyde de carbone (CC dangereux)			

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VANILLINE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
- Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
- Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
- Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 880 mg/kg. DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2,000 mg/kg DL50 Dermal - Lapin - >5010 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

	Toxicité pour les poissons: Essai en dynamique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 57 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 36.6 mg/l - 48 h Toxicité pour les algues: Essai en statique CE50r - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 120 mg/l - 72 h Toxicité pour les bactéries: Cl50 - microorganismes - 163 mg/l - 40 h
Persistence et dégradation	Une persistance est peu probable.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison des sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A
	Poussières combustibles catégorie 1

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2022-11-25